



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_2024_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 19/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés : BRUNEL Laurent représenté par OZIL Jean-Pierre

Excusés :

Absents : LINGERAT Celine, VOILLIOT Loic

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COEURDACIER DE GESNES Ophelie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023,

- après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 536 159,33

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
	DEPENSES	RECETTES	Excédent (+) ou Déficit (-)
Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (Réalisé)	104052,91	150640,36	46587,45
Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)		489571,88	
Résultat de clôture N (A1)	104052,91	640212,24	536159,33
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de l'exercice N de la section d'Investissement	75369,13	130306,89	54937,76
Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	17636,42	0	
Résultat cumulé de la section d'investissement	93005,55	130306,89	37301,34
RAR N	0	0	0
Besoin (-) réel de financement (A2)			0
Excédent (+) réel de financement			37301,34
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire : A1)			
En couverture au besoin réel de financement (ligne 1068 en recette d'investissement) = A2			0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) = (A1-A2)			536159,33

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

030-213003239-DE_2024_008-DE

A G E D I

DE_2024_008

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.
Le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat au BP			
Section de fonctionnement			
Ligne 002 (excédent reporté)			536159,33
Section d'investissement			
Ligne 1068			0
Ligne 001 (déficit ou excédent reporté)			37301,34

ADOPTÉ

A l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Georges RIBOT